Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Rapport d'activité 2021

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Liste des membres au 31/12/2021

Communauté Urbaine Caen la mer

Communauté de Communes Val ès dunes

Communauté de Communes Cœur de Nacre

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Communauté de Communes du Pays de Falaise

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo

Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco

Communauté de Communes Bayeux Intercom

Communauté d'Agglomération Flers Agglo

Communauté de Communes Granville Terre et Mer

Communauté de Communes Villedieu Intercom

Communauté de Communes Baie du Cotentin

Communauté Urbaine d'Alençon

Communauté de Communes Terre d'Auge

Communauté de Communes Pays de Honfleur - Beuzeville

Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom

Communauté de Communes Argentan Intercom

Conseil Départemental du Calvados

Conseil Départemental de la Manche

Conseil Départemental de l'Orne

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Sommaire

▶ 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle Métropolitain 4
1.1. Territoire et domaines d'actions 4
1.2. Moyens humains et financiers 5
▶ 2. La vie du Pôle métropolitain 7
2.1 La modification statutaire et territoriale 7
2.2 Le programme triennal de travail du Pôle métropolitain, échelle Socle 7
2.3 Le rapprochement avec l'AUCAME 8
2.4 La continuité de service durant la crise sanitaire et la pérennisation du télétravail 9
2.5 Le renforcement de la cohésion d'équipe et de la compréhension du territoire 9
▶ 3. L'application du SCoT Caen-Métropole 10
3.1 Mise en place du suivi annuel du SCoT Caen-Métropole 10
3.2 Urbanisme règlementaire 11
3.3 Urbanisme commercial 11
3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs 12
3.5 Animation 12
3.6 Perspectives 2022 13
▶ 4. Développement territorial 14
4.1 Programmes LEADER 2014-2020 14
4.2 Projet Alimentaire Territorial 18
4.3 Plan Climat Air Energie Territorial 21
▶ 5. Coopérations interterritoriales 23
5.1 Les travaux de la commission Coopérations interterritoriales 23
5.2 Réflexion sur la constitution des bassins de mobilité et la loi LOM 23
5.3 Veille sur le projet de loi Climat et Résilience 24
5.4 Préparation de la Conférence des SCoT prévue dans la loi « Climat & résilience » 24
5.5 Projet Interreg MMIAH 26
5.6 Animation et veille 29
5.7 Perspectives pour 2022 29
Annexes : instances du Pôle métropolitain 30

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

▶ 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle Métropolitain

1.1. Territoire et domaines d'actions

Un vaste territoire de projets de plus de 1 225 000 habitants

Caen Normandie Métropole regroupait fin 2021 :

- **Périmètre SCoT** : la Communauté urbaine Caen la mer et 4 Communautés de Communes (365 000 habitants).
- **Périmètre SOCLE** : le territoire du SCoT et la CdC du Pays de Falaise, 208 communes (394 000 hab.).
- **Périmètre RÉSEAU** : 17 intercommunalités de l'Ouest de la Normandie, trois Conseils Départementaux - Calvados, Manche et Orne, en plus des 6 EPCI membres du SOCLE.

Lieu de dialogue et de coordination

Le Pôle Métropolitain est un outil de coordination et de coopération :

- il mène, à la demande de ses membres, des **actions d'intérêt métropolitain** définies dans le cadre d'un programme de travail triennal ;
- il assure des fonctions de représentation, de discussion et de **contractualisation** auprès des acteurs publics (programme LEADER, Projet Alimentaire Territorial…) ;
- il exerce une compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de modification du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT)** et d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**).

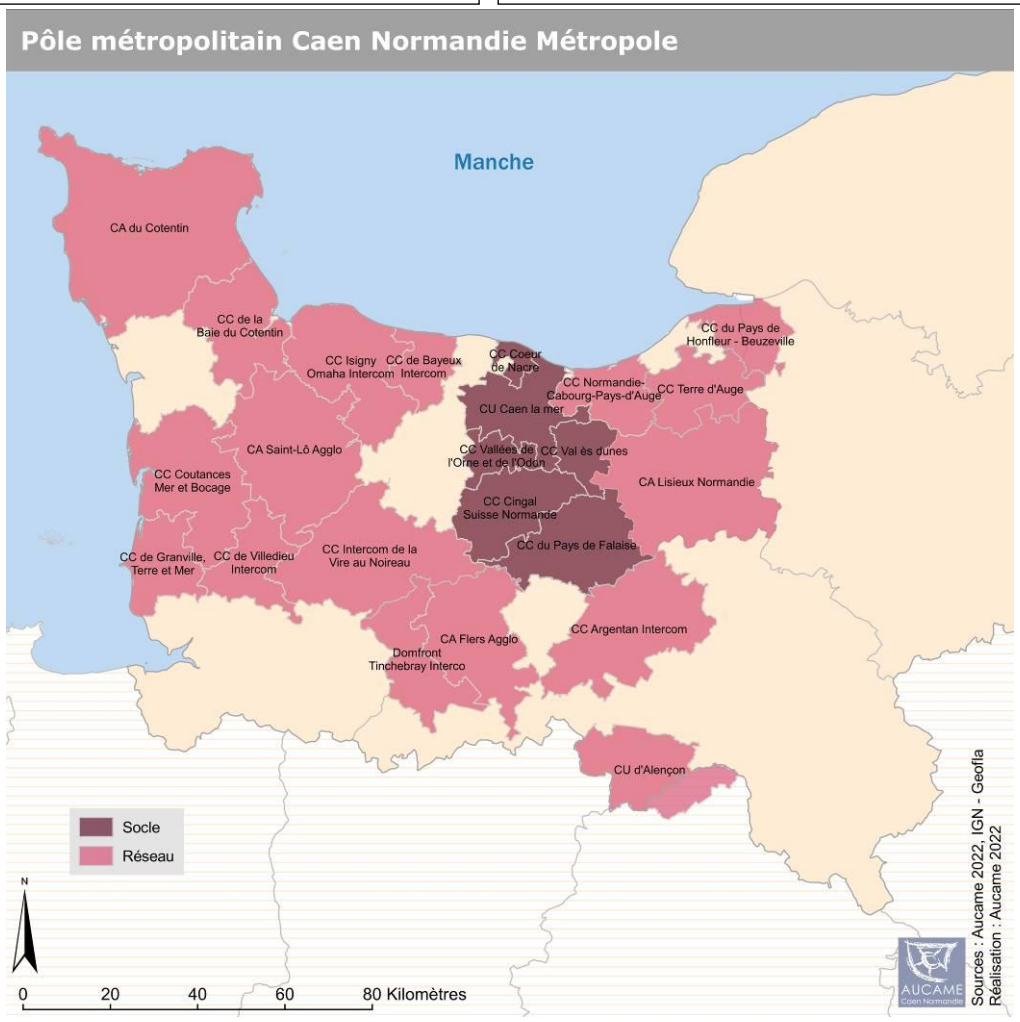

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

1.2. Moyens humains et financiers

▶ Organigramme

L'effectif se compose de 11 agents au 31 décembre 2021 (pour 8,87 ETP) :

▪ Administration générale :

Directeur : Patrice DUNY

Directeur adjoint : Anthony HUBERT

Assistante de direction - Chargée de la gestion des assemblées : Véronique CARETTE

Chargée des finances et des ressources humaines : Sandra GENNESSEAUX

▪ SOCLE :

Chargée de mission AGRICULTURE ET ALIMENTATION : Valérie ROBERT

Chargée de mission ENVIRONNEMENT/PCAET : Jaël MOKIENKO

Chargée de mission URBANISME : Aymie SAINTE-ROSE

Animatrice LEADER : Maïlys GAUTIER

Gestionnaires LEADER : Cécile MILCENT et Nathalie VAUQUELIN

▪ RESEAU :

Chargée de mission PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU : Émilie PATRY-LEBLANC

Accueil de 3 stagiaires en 2021 :

Aymie SAINTE-ROSE (SCoT)

Cédric BERNET (LEADER)

Quentin PEREIRA DOS REIL (PCAET)

▶ Finances

▪ Pour l'exercice 2021, les cotisations sont les suivantes :

- 10 cts/habitant pour l'adhésion de base (EPCI du SOCLE et du RESEAU) ;
- 90 cts/habitant pour la partie du SCOT de Caen-Métropole (5 EPCI) ;
- 86 cts/habitant pour la part actions pour les EPCI concernés (6 EPCI) ;

Pour les 3 départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la contribution totale est fixée à 20 000 €, soit respectivement 10 000 €, 6 000 € et 4 000 €.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

▶ Compte administratif

Le Compte Administratif 2021 est établi corrélativement au Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Payeur voté le 1er avril 2022. Il se présente ainsi :

Exécution du budget 2021

- Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Section de fonctionnement 2021	1 136 750,30 €	1 069 732,77 €	- 67 017,53 €
Report 2020	- €	222 201,15 €	222 201,15 €
Résultat cumulé	1 136 750,30 €	1 291 933,92 €	155 183,62 €

Pour mémoire, il avait été décidé en 2021 de ne pas augmenter les contributions des membres et de ne pas reporter la cotisation PCAET pour les membres du SOCLE. Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était de - 36 550,16 euros, celui de l'exercice 2021 est de - 67 017,53 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'établit donc à 155 183,62 euros.

- Section d'investissement

Résultat de l'exercice	DEPENSES	RECETTES	Total
Section d'investissement 2021	12 381,95 €	176 970,37 €	164 588,42 €
Report 2020	- €	298 749,78 €	298 749,78 €
Résultat cumulé R001	12 381,95 €	475 720,15 €	**463 338,20 €**

La section d'investissement présente un excédent de + 164 588,42 €.
Ce résultat excédentaire s'explique par un niveau de réalisation des dépenses inférieur aux prévisions car nous n'avons pas consommé les crédits alloués aux études (notamment au marché MOS qui se terminera et qui sera payé en 2022) ainsi que l'obligation d'un amortissement d'environ 175 000 € en 2021 correspondant aux études passées.

▶ Actes administratifs

Au regard du contexte sanitaire, le calendrier des instances a été impacté.

Le bureau syndical s'est réuni le 23 avril 2021.

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises les 29 janvier, 24 mars, 25 juin, 24 septembre et 10 décembre 2021.

Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante :

http://www.caen-metropole.fr/content/deliberations-du-comiteconseil-syndical

http://www.caen-metropole.fr/content/deliberations-du-bureau

▶ Communication

Le Pôle métropolitain dispose d'un site internet : www.caen-normandie-metropole.fr

Les actions de communications se concentrent sur l'accompagnement et la mise en œuvre des projets (SCoT, LEADER, MMIAH, PCAET, PAT, etc.).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

▶ 2. La vie du Pôle métropolitain

2.1 La modification statutaire et territoriale

Les Statuts du Pôle métropolitain ont été élaborés en 2015, puis modifiés à la marge et décembre 2017. Le printemps 2021 a permis de travailler sur leur refonte, en suivant les objectifs suivants :

- **Simplifier** la rédaction et les règles de calcul du nombre de délégués ;
- **Assurer l'équité** entre EPCI comparable et **assurer au mieux l'atteinte du quorum** ;
- **Mettre à jour** le contexte de mise en œuvre des missions du Pôle métropolitain.

Après consultation des EPCI membres, les nouveau Statuts ont pu être modifiés par délibération DCS23-2021 du Comité syndical du 25 juin 2021.

Le 8 juin 2021, la **Communauté de communes Argentan intercom** a délibéré pour demander son **adhésion** au Pôle métropolitain. Argentan intercom se situe au cœur de l'Orne, elle comporte 49 communes, pour plus de 34 000 habitants. Cette adhésion a été acceptée à l'unanimité par le Comité syndical le 25 juin 2021.

Le 8 octobre 2021, la **Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie** a informé le Pôle métropolitain de son **retrait** approuvé par délibération du 23 septembre 2021. En vertu de l'article 13 des Statuts du Pôle métropolitain, le retrait a pris effet au 8 novembre 2021.

Suite à cette démission unilatérale sans préavis, le Pôle métropolitain a décidé de **préparer une grande concertation sur l'avenir du Pôle à l'échelle Réseau**, avec ses EPCI et ses Conseil départementaux membres. La concertation se concrétisera en 2022.

2.2 Le programme triennal de travail du Pôle métropolitain, échelle Socle

En vertu de l'article 2.1 des statuts du Pôle métropolitain « Un programme triennal de travail définissant des actions à mener par domaines d'action, est élaboré par les membres du Pôle métropolitain. Il est soumis au Comité syndical ». Le projet de programme de travail 2022-2024, à l'échelle du « Socle » a été rédigé en concertation à l'automne 2021. Il est conçu pour **répondre aux enjeux de transitions auxquels sont confrontés les membres du Pôle métropolitain** et pour lesquels ceux-ci ont besoin d'éclairages :

- **Répondre à la crise du modèle métropolitain** d'aménagement du territoire ;
- **Anticiper les conséquences sur l'aménagement durable de l'espace d'une crise sanitaire inédite** dans un contexte de transitions multiples ;
- **Amplifier l'indispensable lutte contre le changement climatique** et réconcilier l'Homme et la nature par un urbanisme adapté ;
- **S'adapter à un cadre législatif et réglementaire très évolutif**.

Le programme triennal de travail **affirme les missions permanentes** du Pôle métropolitain :

- **Pérennisation de la compétence « élaboration du PCAET » : suivi du PCAET, bilan à 3 ans et révision tous les 6 ans** ;
- **Réengagement dans l'animation et la gestion du ou des programmes LEADER** ;
- **Pérennisation d'une mission de suivi et d'appui aux EPCI pour la mise en œuvre de leurs politiques agricoles et alimentaires** ;
- **Animation d'un inter-SCoT à l'échelle du Calvados et ouverture, le cas échéant, aux SCoT du « Réseau »**.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Le programme triennal de travail se compose de **trois axes forts** pour le Pôle :

1. **L'exercice des compétences** qui lui ont été transférées par des EPCI ;
2. **La gestion de la mise en œuvre de programmes ou actions** pluriannuels ;
3. **La conduite d'actions ou études ponctuelles**.

Le programme triennal de travail du Pôle métropolitain « Socle » a été approuvé à l'unanimité par délibération DCS38-2021 du Comité syndical du 10 décembre 2021.

2.3 Le rapprochement avec l'AUCAME

Le rapprochement entre le Pôle métropolitain et l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME) s'est **concrétisée en 2021** par deux mutualisations structurantes :

- **Mise à disposition, à temps partiel, du directeur de l'AUCAME à la direction du Pôle métropolitain** pour une durée de 4 ans. Patrice DUNY assure donc, depuis avril 2021, la direction des deux structures.
- **Mutualisation des locaux, avec le déménagement des services du Pôle métropolitain dans les locaux de l'AUCAME**, au 21 rue de la Miséricorde à Caen, en juin 2021. Une partie des locaux de l'AUCAME a fait l'objet d'un réaménagement pour accueillir la dizaine d'agents du Pôle. La surface de bureaux utiles dédiée au Pôle métropolitain est de 80,7 m². Le bureau du directeur, les deux salles de réunion, les locaux photocopieurs, cuisine, entretien et sanitaires et les dégagements sont mutualisés entre l'AUCAME et le Pôle.

Ces deux actions ont fait l'objet de conventions entre le Pôle et l'AUCAME. Elles sont deux sources substantielles d'**économies** pour les deux structures, mais surtout elles permettent des **gains en efficience, en transversalité et en réactivité**, au bénéfice des territoires et des politiques publiques.

En parallèle, la **convention pluriannuelle (2021 – 2023) avec l'AUCAME** a été rédigée au printemps pour approuvée par délibération DCS24-2021 du Comité syndical du 25 juin 2021. La convention a été établie au vu du « Programme de travail partenarial 2021-2023 » de l'AUCAME, validé par son Conseil d'Administration et élaboré en concertation étroite avec les services du Pôle métropolitain. La convention contient donc les missions que le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole souhaite voir mise en œuvre dans le cadre mutualisé qui caractérise l'Agence d'urbanisme.

Dans cette convention, l'AUCAME s'engage à mettre en œuvre son Programme partenarial de travail 2021-2023 sur les **thématiques** suivantes :

- **Axe 1 : Explorer et préparer le monde de demain.**
- **Axe 2 : Construire les territoires dans un monde en transition.**
- **Axe 3 : Observer et suivre les évolutions territoriales.**
- **Axe 4 : Partager les connaissances et les savoirs.**
- **Mission de partenaire.**

Pour la bonne réalisation de ces travaux, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole contribue financièrement à l'AUCAME à hauteur d'environ 260 000 € par an sous forme de cotisation.

L'AUCAME accompagne donc le Pôle métropolitain, en tant que maître d'œuvre, sur des travaux et actions relatifs au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé, au Programme Alimentaire Territorial (PAT), à l'évaluation et à la candidature à une nouvelle programmation LEADER, au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou encore aux réflexions et animations à l'échelle réseau.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

2.4 La continuité de service durant la crise sanitaire et la pérennisation du télétravail

Le contexte sanitaire lié au COVID-19, débuté en 2020, s'est prolongé en 2021. Le Pôle métropolitain a capitalisé sur les bonnes pratiques mises en œuvre en 2020 et a œuvré à leur perfectionnement, pour permettre une continuité de service quelques soit le contexte pandémique et les restrictions sanitaires.

Les outils informatiques permettant le travail à distance, le respect des gestes barrière et les fournitures de protection et prévention (masques, gels hydroalcooliques, etc.) ont été mis en œuvre en 2020, poursuivis et améliorés en 2021. En l'absence d'un protocole COVID précis établis en 2020, **un protocole COVID détaillé a été rédigé en concertation en janvier 2021** et mis en place en février. Il a été ponctuellement mis à jour au cours de l'année pour se conformer aux circulaires et instructions gouvernementales, selon l'évolution de la situation sanitaire.

Les réunions politiques (Comités de pilotage, Commissions, Bureaux et Comités syndicaux) ont été réalisés en **format mixte (présentiel et distantiel)**, permettant la participation de tous, dans le respect des précautions sanitaires.

Le **télétravail**, instauré sous forme expérimentale en mars 2020, a fait l'objet d'une **évaluation concertée** en automne 2021. Il en ressort que l'expérience du télétravail s'avère positive pour les agents et pour l'exercice des missions. Sa pérennisation suppose cependant de prendre des précautions et d'améliorer la culture numérique collective, ce qui sera fait en 2022.

Par délibération DCS39-2021 du 10 décembre 2021, **le Comité syndical a tiré le bilan de la phase expérimentale du télétravail et a décidé de la pérenniser**, en détaillant les conditions de mise en œuvre et en accordant deux jours de télétravail forfaitaires par semaine (pour un agent à temps plein).

2.5 Le renforcement de la cohésion d'équipe et de la compréhension du territoire

Les services du Pôle métropolitain et de l'AUCAME ont participé à une journée de cohésion le 1er octobre 2021 en Suisse Normande, à la découverte de notre territoire. La Cave cidrerie de la Loterie, à Clécy, a fait l'objet d'une visite commentée et d'une dégustation le matin. Un repas convivial a été pris à Saint-Omer le midi. L'après-midi a été consacré à une visite commentée de Saint-Rémy par un guide-conférencier, à la découverte de son ancienne mine de fer et de son patrimoine industriel et ouvrier préservé.

L'Office de tourisme de la Suisse Normande a aidé le Pôle métropolitain dans l'organisation de cette journée.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

▶ 3. L'application du SCoT Caen-Métropole

3.1 Mise en place du suivi annuel du SCoT Caen-Métropole

Le SCoT Caen-Métropole révisé, approuvé le 18 octobre 2019 et **opposable depuis le 14 janvier 2020**, est animé au quotidien par le Pôle métropolitain avec la **Commission Application du SCoT**, le Bureau et le Comité syndical, accompagnés de l'équipe technique. La Commission Application du SCoT s'est réunie à 7 reprises en 2021 (elle a également réalisé 2 consultations écrites). Elle est présidée par **Thierry LEFORT** et **Pascal SERARD**.

Le Pôle métropolitain porte une politique très volontariste en termes de suivi et d'animation du SCoT. Concernant le suivi, les dispositions inscrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT ont prévu que « Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole s'engage à réaliser une concertation multi-partenariale dans le cadre d'une évaluation en continu. Son temps fort se traduira par une rencontre de suivi annuelle, avec les principaux partenaires, autour de l'analyse des données les plus récentes sur la trajectoire réelle de la construction neuve, la densification, la réduction de consommation foncière, la croissance de l'emploi ou encore la protection de la Trame verte et bleue. » Les modalités pratiques et les indicateurs de suivi du SCoT Caen-Métropole sont inscrits au sein de son Rapport de présentation.

En préparation de ce suivi annuel, l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME) a travaillé aux côtés du Pôle métropolitain sur l'analyse des indicateurs de suivis du SCoT Caen-Métropole.

Le 14 décembre 2021, Joël BRUNEAU, Président du Pôle métropolitain, et Philippe COURT, Préfet du Calvados, ont présidé la première réunion du suivi annuel du SCoT approuvé le 18 octobre 2019 et devenu exécutoire depuis le 14 janvier 2020. Cette rencontre a rassemblé environ 70 représentants politiques et techniques de diverses institutions (Région, Département, Chambres consulaires, EPCI, CAUE…).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Les données présentées par l'AUCAME et le Pôle métropolitain ont permis de suivre l'évolution de grandes **thématiques** : la **démographie**, l'**emploi**, la **consommation foncière** ou encore la préservation de la **Trame Verte et Bleue**.

Le Préfet a rappelé les principales missions du Pôle métropolitain :

- S'assurer du respect des dispositions du SCoT par rapport aux documents de rangs inférieurs ;
- La nécessité de répondre aux objectifs de la récente loi Climat et Résilience, notamment sur les objectifs de réduction de consommation d'espaces ;
- Veiller à l'adéquation de l'offre aux logements par rapport aux besoins des habitants.

Des Actes de cette réunion ont été publiés début-2022.

3.2 Urbanisme règlementaire

Le Pôle métropolitain a été consulté sur 12 dossiers de PLU en 2021. Ils ont été analysés et ont reçu un avis :

Projets	Avis
Modification n°2 du PLU de Blainville-sur-Orne	Avis favorable
Modification n°2 du PLU de Hérouville-Saint-Clair	Avis favorable assorti d'une réserve
Modification n°2 du PLU de Mondeville	Avis favorable assorti d'une remarque
Révision du PLU de Fontaine-Etoupefour (1er arrêt)	Avis favorable assorti de 3 réserves et de 4 remarques
Modification n°4 du PLU de Douvres-la-Délivrande	Avis favorable
Modification n°1 du PLU de Grainville-sur-Odon	Avis favorable assorti d'une réserve et d'une remarque
Révisions allégées n°2 et n°3 du PLU de Caen	Avis favorable assorti d'une remarque
Modification n°1 du PLU de Saint-Contest	Avis favorable assorti de 2 remarques
Révision du PLU de Rots	Avis favorable assorti d'une réserve et de 4 remarques
Révision du PLU de Fontaine-Etoupefour (2nd arrêt)	Avis favorable assorti de 3 remarques
Révision du PLU de Saint-Pair	Avis favorable assorti d'une remarque

3 dossiers de Modification simplifiée ont été analysés et ont reçu un avis tacite réputé favorable.

9 dossiers de Permis d'Aménager et 1 dossier de Permis de Construire ont reçu un avis.

1 avis a été rendu sur un projet de Zone d'Aménagement Concerté.

Pour rappel, les PC et PA portant sur plus de 5 000 m² de surface de plancher, ainsi que les ZAC, doivent être compatibles avec le SCoT (article R. 142-1 du Code de l'urbanisme).

3.3 Urbanisme commercial

Un dossier d'urbanisme commercial soumis à CDAC a été analysé en 2021 :

Projet	Avis
CDAC du 13 octobre 2021 : Dossier de transfert de l'enseigne Aasgard à la Z.A Charles Coulomb à Mondeville	Avis favorable en CDAC

5 projets commerciaux ont été analysés au titre de l'article L. 752-4 du Code du commerce. Cet article prévoit que, dans les communes de moins de 20 000 habitants, « lorsque le maire ou le président de l'établissement public compétent en matière d'urbanisme est saisi d'une demande de permis de construire un équipement commercial [prévoyant entre 300 et 999 m² de surface de vente], il notifie cette demande

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

dans les huit jours au président de l'établissement public [en charge du SCoT] celui-ci peut proposer à l'organe délibérant de saisir la CDAC afin qu'elle statue sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L. 752-6 ». Les procédures d'urbanisme rentrant dans ces critères sont examinées au titre du DAAC du SCoT Caen-Métropole et un avis est émis. En cas de suspicion d'incompatibilité du projet avec le SCoT, la CDAC peut être saisie par le Pôle métropolitain.

3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs

Les SCoT doivent être compatibles ou prendre en compte les documents de rangs supérieurs. Selon l'article L.131-3 du Code de l'urbanisme, les établissements publics procèdent « à une analyse de la compatibilité du schéma de cohérence territoriale avec les documents énumérés à l'article L. 131-1 ainsi que de la prise en compte des documents prévus à l'article L.131-2, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en compatibilité […] ». Les établissements publics disposent d'un délai de 3 ans à partir de l'approbation du document supérieur (article modifié par l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT).

Le Pôle métropolitain a assuré le suivi des documents de rangs supérieurs. Le SCoT Caen-Métropole a été consulté sur **3 dossiers d'envergure supra-locale en rédaction en 2021** :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie (**SDAGE** 2022-2027) ;
- Le Plan de Gestion de Risque Inondation Seine-Normandie (**PGRI** 2022-2027) ;
- Le Document Stratégique de Façade Manche-Est Mer du Nord (**DSF MEMNoR**).

De plus, **3 PPR ont été approuvés le 10 août 2021**, le SCoT Caen-Métropole est compatible avec eux :

- Le Plan de Prévention des Risques Littoraux du Bessin (PPRL) ;
- Le Plan de Prévention Multirisques (PPRM) de la Basse vallée de l'Orne ;
- Le Plan de Prévention des Risques Miniers de May-sur-Orne.

3.5 Animation

- **Validation du Glossaire et du Guide d'application du SCoT, lors du Bureau du 23 avril 2021.**

Ces guides ont pour but de faciliter la compréhension des grands objectifs du SCoT Caen-Métropole et ainsi favoriser leur mise en œuvre dans les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement.

- **Participation des élus membres de la Commission Application du SCoT, à une visite des principales opérations en centralité de la commune de Douvres-la-Délivrande,** organisée le 10 septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

- **Travaux majeurs sur la mise à jour du MOS, millésime 2020,** réalisés par le Pôle métropolitain et l'AUCAME. Les résultats seront publiés en 2022.

- **Participation à la 15ème Rencontre nationale des SCoT de la FédéSCoT « De la stratégie à l'action », organisée à Saint-Malo les 25, 26 et 27 août 2021.**

Cette rencontre nationale annuelle a été organisée autour du thème du passage à l'action, mais les débats ont été largement orientés par l'actualité législative avec la publication de la loi Climat et Résilience le 22 août. Les informations et contacts recueillis ont permis de renforcer la mobilisation précoce autour des enjeux amenés par la loi. Plus de **300 représentants de SCoT** ont participé à l'évènement, dont le **vice-président** en charge du SCoT Caen-Métropole, **Thierry LEFORT**, le **directeur**, le **directeur adjoint** et la **chargée de mission urbanisme** du Pôle métropolitain.

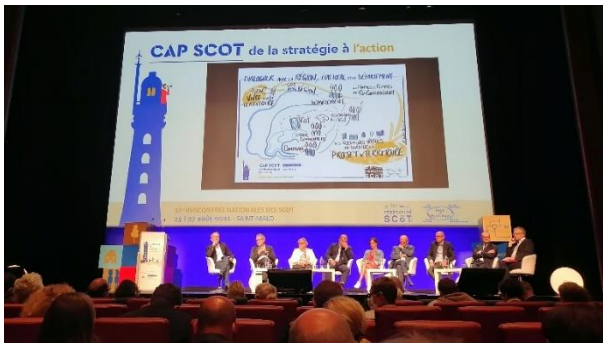

- **Analyse et synthèse de la loi Climat et Résilience.**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces « Climat et Résilience » amène un **nombre important d'évolutions** dans le code de l'urbanisme, et porte notamment l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050**.

Le Pôle métropolitain a réalisé, à la **double échelle RESEAU et SCoT**, un suivi et une restitution des principales actualités du projet de loi au printemps 2021. Puis, dès septembre 2021, la loi promulguée a été **présentée lors de plusieurs réunions aux deux échelles**, ainsi qu'aux partenaires qui en faisaient la demande (CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon, Caen Normandie Développement, G7 de Normandie).

Les représentant du SCoT Caen-Métropole ont participé, à l'automne 2021, aux premières **réunions de préfiguration de la Conférence régionale des SCoT** avec les représentant régionaux de la Fédération des SCoT.

3.6 Perspectives 2022

La **loi Climat et Résilience** vient amener de nombreuses évolutions, dans un calendrier contraint. Il conviendra donc d'anticiper au mieux les attendus et de poser les bases pour les années à venir. En parallèle, le SCoT Caen-Métropole continue à porter ses effets et **les élaborations des PLUi sur 4 des 5 EPCI du territoire entrent dans des phases stratégiques**.

L'année 2022 permettra notamment de :

- Publier les Actes de la première réunion de suivi annuel et réaliser une nouvelle réunion de suivi annuel fin-2022 ;
- Travailler avec les SCoT normands pour aboutir à une Conférence régionale des SCoT portant des propositions partagées et constructives ;
- Poursuivre les travaux dans le cadre de la loi Climat et Résilience ;
- Participer activement à la prochaine modification du SRADDET de Normandie ;
- Finaliser, publier et diffuser largement le MOS millésime 2020 avec l'AUCAME ;
- Accompagner les EPCI réalisant l'élaboration de leur PLU(i), ainsi que tout porteur de projets.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

▶ 4. Développement territorial

Contexte général :

La **Commission Développement territorial** a en charge l'animation et la mise en œuvre d'actions collectives à l'échelle du Pôle Socle, au travers notamment du :

- Suivi des programmes LEADER 2014-2020 du GAL du SCoT Caen-Métropole et du GAL Sud Calvados,
- Suivi des travaux dans le domaine de l'Agriculture et l'alimentation (Programme Alimentaire Territorial), de la transition (Plan Climat Air Energie Territorial) et de la Mobilité.

La Commission est présidée par **Jean-Philippe MESNIL** et **Hubert PICARD**. Elle s'est réunie à 4 reprises en 2021.

4.1 Programmes LEADER 2014-2020

LEADER est un acronyme signifiant « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), **c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux.** L'objectif est avant tout de **soutenir techniquement et financièrement des projets locaux innovants** qui concourent à l'attractivité du territoire.

Nouvelle méthode de gouvernance à l'échelle locale, le programme LEADER est **géré par et pour les acteurs du territoire** réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole porte deux GAL : GAL SCoT Caen-Métropole et GAL Sud Calvados.

Fin de programmation : affectation de fonds supplémentaires

Les enveloppes financières LEADER initialement allouées au **GAL SCoT Caen-Métropole (2 320 278 €)** et au **GAL Sud Calvados (1 266 383 €)** ont été totalement consommées (crédits réservés sur sélection des projets) sur cette année 2021.

Les demandes de la part des acteurs ont été nombreuses et constantes : **une soixantaine de projets ont pu être financés sur chacun des territoires** avec une grande majorité de projets publics sur le GAL SCoT Caen-Métropole mais également de nombreux projets privés et associatifs sur le GAL Sud Calvados.

La prochaine programmation pluriannuelle des Fonds Européens est prévue sur la période 2021-2027 **mais concernant le programme LEADER, il ne débutera qu'en 2023** (car annexé à la Politique agricole commune et au Fonds FEADER dont les négociations ont pris beaucoup de retard). Au vu de ce calendrier, afin de maintenir la dynamique de développement au sein des territoires ruraux, **la Région Normandie a décidé d'allouer 12 millions d'euros au programme européen LEADER pendant la période de transition 2021-2022**.

C'est lors **d'une rencontre avec Hervé MORIN le 19 février 2021** à l'hôpital de Sées (au sein duquel 3 projets ont été financés par le programme LEADER et ont ainsi pu être valorisés) que le Président a annoncé que **des enveloppes complémentaires seront affectées à chacun des 17 GALs normands dès juin 2021**.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

L'affectation de ces enveloppes complémentaires n'était cependant pas automatique, certaines conditions ont dû être remplies pour pouvoir en bénéficier, dont notamment le fait d'**avoir atteint un taux d'instruction de 60 % de la maquette financière**. Cette condition ayant pu être satisfaite courant 2021 pour chacun des 2 GALs, deux enveloppes complémentaires ont été octroyées et réparties comme suit (la répartition des crédits a pour base de calcul 2/7ème de l'enveloppe initialement attribuée au territoire) :

- Pour le GAL SCoT Caen métropole : **662 937 €** (à partir de septembre 2021),
- Pour le GAL Sud Calvados : **361 824 €** (à partir de juin 2021).

Une équipe LEADER renforcée

L'année 2021 a été marquée par plusieurs mouvements au sein de l'équipe technique LEADER.

En cette fin de programmation le calendrier se resserre, **l'ensemble des dossiers devra pouvoir être programmé d'ici juin 2023** alors que quelques dossiers datant de 2016 sont toujours en cours de traitement. Ainsi, afin de rattraper le retard engrangé depuis le début du programme, lié à différents facteurs internes et externes, le Pôle a décidé de **recruter une gestionnaire administrative supplémentaire, à temps plein**, **pour fluidifier le circuit administratif et être plus efficace et efficient dans la gestion des dossiers**.

Parallèlement, **l'animatrice LEADER a quitté temporairement l'équipe pour un congé maternité et parental de 6 mois**. Suite à l'octroi des enveloppes supplémentaires il était essentiel de maintenir la dynamique de projets dans les territoires et de remobiliser les acteurs pour faire émerger de nouveaux projets qui pourraient être soutenus dans le cadre de LEADER. Le Pôle a engagé un **stagiaire-alternant à l'EM Normandie pour assurer le remplacement**.

De nouveaux projets sélectionnés

L'octroi d'enveloppes supplémentaires a permis aux deux GALs d'accompagner de nouveaux porteurs de projets et de proposer à la sélection de nouveaux projets aux Comités de Programmation. Leurs rôles sont de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER, de sélectionner et programmer les projets, d'en assurer le suivi et l'évaluation afin d'être en capacité de la réorienter pour rester en cohérence avec les besoins du territoire. Il sélectionne les projets et décide de l'attribution des subventions LEADER en appliquant une procédure de sélection transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts.

Les maîtres d'ouvrages sollicitant du financement LEADER viennent lui présenter leur projet, accompagnés par l'équipe technique LEADER.

- **Sur le GAL SCoT Caen métropole**

Au vu du renforcement de l'équipe LEADER du GAL SCoT, il a été possible de recenser de nouveaux projets éligibles et de les soumettre lors de **2 Comités de Programmation** :

Le 21/09/2021 un Comité a été organisé à Douvres-la-Délivrande. Les membres du Comité ont pu échanger avec les nouveaux commerçants de la place Lesage durant la visite de deux nouveaux commerces soutenus dans le cadre de LEADER : « L'Otoktone » et « Place 26 ». Ces projets ont la particularité d'avoir permis de créer et/ou consolider des emplois.

Le 13/12/2021 le Comité a été organisé à Thue-et-Mue. Les membres du Comité ont pu visiter les locaux de la Maison Multiservices qui héberge une nouvelle médiathèque, une salle de convivialité, des bureaux pour les associations et des espaces détente pour favoriser les relations entre les usagers des différents services. Une seconde visite a permis de visiter le gymnase situé en cœur de ville dont les travaux de rénovation énergétique ont été financés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Exemples en images de projets visités en amont des Comités :

Le petit restaurant « l'Otoktone », restauration rapide de qualité à Douvres-la-Délivrande.

Dans la Médiathèque de la « Maison Multiservices de Thue et Mue » visite commentée par M. le Maire.

Au cours de ces deux Comités, **8 projets ont été présentés et sélectionnés**, une grande majorité de projets portés par des maîtres d'ouvrages publics (dont certains qui n'avaient jamais bénéficié d'aide LEADER) :

- « Valorisation d'un espace naturel avec éco-pâturage, verger conservatoire et espace jeux inclusifs » - MO commune de Louvigny
- « Création d'une aire de jeux écoresponsable » - MO commune de Saint-Manvieu-Norrey
- « Pôle multiactivités à May sur Orne » - MO commune de May-sur-Orne
- « Rénovation énergétique de l'école de Fontenay-le-Marmion » - MO commune Fontenay-le-Marmion
- « Aménagement d'une aire de sport et de motricité, city stade de détente et de loisirs » - MO commune de Bougy
- « Parcours santé-sport à Ouistreham » - MO commune de Ouistreham
- « Construction d'une micro-crèche inclusive au Castellet » - MO SCI Les Petits Héros
- « Les liens du Lin » - MO Compagnie comme sur des roulettes

- **Sur le GAL Sud Calvados**

Au vu du contexte sanitaire et de l'état d'avancement de la maquette financière (enveloppe initiale consommée), **un Comité de Programmation a été organisé sous forme de consultation écrite du 16 avril au 3 mai 2021**. Cette consultation a permis de programmer 6 dossiers instruits par la Région. Cette phase de « programmation » est importante, elle fait suite à la 1ère étape de « sélection » et est obligatoire car elle permet de valider les plans de financements définitifs et donc d'autoriser le conventionnement pour pouvoir ensuite engager les demandes de paiements.

Le 14/06/2021, le Comité de Programmation s'est réuni en présentiel à Saint-Rémy-sur-Orne, ce qui a permis de proposer en amont **une visite du centre culturel et touristique des Fosses d'Enfer**, projet de réhabilitation de l'ancien musée sélectionné dans le cadre de LEADER en 2016.

Un projet a été présenté et sélectionné : « Création d'un nouveau site internet pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise » - MO Communauté de Communes du Pays de Falaise

Compte-tenu de l'allocation de fonds supplémentaires en cette fin de programmation, **un nouveau calendrier est proposé** : les projets pourront être programmés en Comité de Programmation jusqu'au 30/06/2023, les conventions d'attributions de l'aide LEADER ne pourront être faites après le 31/12/2024 et toutes les demandes de paiements devront être soldées au 31/12/2025.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

LEADER 2023-2027 : annonce du calendrier

La nouvelle période de programmation LEADER démarrera en 2023 pour se terminer en 2027. Le 2 décembre, à Rouen, la Région Normandie a officialisé le choix de procéder en deux temps :

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**.
- **Appel à candidatures (AAC)** pour les territoires éligibles. Réponse attendue **fin octobre 2022**.

L'annonce de ce calendrier assez contraint a permis d'en dessiner les premiers contours :

Hervé MORIN a annoncé que l'enveloppe LEADER 2023-2027 devrait représenter un peu plus de 15 % du FEADER régional, soit **environ 30 millions d'euros**. Une enveloppe inférieure à celle de la programmation 2014-2022 (mais répartie sur une période plus courte) et qui pourrait être répartie entre davantage de territoires car le Président de Région a clairement incité les ex-Hauts-Normands à davantage se mobiliser que lors de la programmation 2014-2022 (seulement la moitié du territoire rural de l'ex-Haute-Normandie était couvert à contrario l'ex-Basse-Normandie était intégralement ouverte).

Le **dossier de réponse à l'AMI** est demandé dans un temps relativement court mais **son contenu est concis**. Il doit servir à :

- **Présélectionner le ou les territoires candidats,**
- **Identifier d'éventuels risques de chevauchement** de périmètres entre candidatures,
- **Débloquer l'aide de soutien préparatoire** servant à construire les stratégies locales de développement au printemps-été 2022, pour répondre à l'AAC (500 000 € à l'échelle régionale, répartis entre les territoires retenus suite à l'AMI – couvrant jusqu'à 80% des dépenses de préparation de la candidature).

La Région apportera également un accompagnement méthodologique et thématique. Hervé MORIN a par ailleurs précisé que la stratégie et les thématiques seront très ouvertes et devront être transversales. Les territoires seront libres d'élaborer leurs stratégies dans un esprit de développement local. Les thématiques et enjeux du développement durable et des transitions, de l'égalité femme-homme, de la culture, du tourisme, du patrimoine et de la revitalisation des centralités devront cependant être pris en compte.

La notion de ruralité est mise en exergue et devra être affirmée et valorisée dans la proposition de candidature. Les critères régionaux intègrent la nouvelle grille de densité communale 2021 de l'INSEE qui établit une nouvelle définition du rural (notion d'unité urbaine abandonnée par la Région). Cette nouvelle règle d'éligibilité impactera le territoire, **excluant 20 nouvelles communes de Caen la mer du programme LEADER 2023-2027 (communes qui étaient éligibles sur la programmation 2014-2022). Ces communes représentent environ 50 000 habitants et 22 projets y avaient été déposés dans le cadre de LEADER.**

Après concertation politique, **Caen Normandie Métropole a fait le choix de répondre à l'AMI au travers d'une seule candidature**. Les GALs actuels « SCoT Caen-Métropole » et « Sud Calvados » fusionneront donc **pour former un GAL unique**.

Perspectives 2022

- Proposer de nouveaux projets pour sélection afin d'atteindre une consommation totale des enveloppes financières ;
- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets pour finaliser les demandes de subventions et de paiements ;
- Répondre à l'AMI régional ;
- Organiser et animer une concertation sur le territoire en vue de porter une réponse de qualité et adaptée aux besoins territoriaux et stratégiques locales pour l'AAC régional.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

4.2 Projet Alimentaire Territorial

Au travers de ses différents domaines de compétences, Caen Normandie Métropole est concerné par les politiques publiques agricoles et alimentaires :

- Mise en œuvre du SCoT Caen-Métropole, outils de planification ;
- Animation des politiques contractuelles, comme les actions de développement local liées au programme LEADER ;
- Portage du PCAET, comme fer de lance des transitions énergétiques et écologiques, au sein desquelles l'alimentation et l'agriculture ont une place centrale.

Caen Normandie Métropole et la Chambre d'agriculture du Calvados ont ainsi décidé de signer une **Convention-cadre de stratégie partagée** sur l'agriculture afin de définir ensemble les enjeux du développement territorial ainsi que les priorités en matière d'agriculture, d'alimentation, d'aménagement et de consommation d'espace.

L'AUCAME, de par ses compétences d'expertise et d'analyse, est un partenaire privilégié du Pôle et de la Chambre d'agriculture pour la mise en place et le suivi d'actions de cette convention-cadre.

L'engagement, dès 2017, d'une action sur la thématique de l'alimentation s'est traduite, depuis, par l'élaboration puis l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, en date du 13 octobre 2014 (Art. 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'inscrivent au sein et en compatibilité avec le Programme National pour l'Alimentation (PNA), piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. L'élue référente de la démarche pour le Pôle métropolitain est **Clara DEWAELE**.

Temps forts 2021 du PAT de Caen Normandie Métropole :

- **Finalisation et mise en ligne de la cartographie interactive des initiatives d'alimentation durable**

Ce sont près de 40 acteurs ou initiatives d'alimentation durable du territoire de Caen Normandie Métropole qui sont présentés. La carte permet de situer les actions sur le territoire et de découvrir la fiche de présentation correspondante.

Réalisée avec l'appui technique de l'AUCAME qui l'héberge actuellement sur son site internet, cette cartographie est en phase expérimentale, destinée à s'élargir à tous les acteurs de l'alimentation durable du territoire qui en feront la proposition.

Accéder à la cartographie interactive PAT

Les acteurs sont invités à ajouter leur initiative à la cartographie en prenant contact avec le Pôle.

- **Poursuite de l'élaboration du programme d'actions**

Le projet de programme d'actions, prenant en compte les actions et projets identifiés sur le territoire du PAT, a été **rédigé au cours du premier semestre 2021**. Devant l'impossibilité d'organiser des rencontres

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

d'échange en présentiel au printemps (crise sanitaire), il a été choisi de consulter les acteurs par voie numérique en juin. Il y a eu peu de retours mais parmi ceux-ci certains très constructifs ont permis de compléter les fiches action.

Les collectivités locales étant des acteurs primordiaux et complexes, **des rencontres ont été organisées en octobre 2021 avec chacun des EPCI du territoire afin d'échanger sur les projets et actions ainsi que sur l'organisation territoriale envisagée** par les collectivités pour prendre en compte la thématique alimentaire dans leurs politiques.

- Communauté de communes Cœur de Nacre : 11 octobre
- Communauté de communes Val ès Dunes : 15 octobre
- Communauté de communes Cingal Suisse Normande : 18 octobre
- Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : 20 octobre
- Communauté de communes du Pays de Falaise : 25 octobre
- Communauté urbaine Caen la Mer : 27 octobre

Ces rencontres ont été riches d'enseignements :

- La thématique alimentaire s'est invitée dans les réflexions de la quasi-totalité des collectivités du Pôle, 3 EPCI ont engagé une réflexion avec du personnel dédié ;
- Les collectivités se heurtent au manque d'informations sur les différentes facettes de cette thématique ;
- Le manque d'ingénierie est également l'une des principales difficultés rencontrées ;
- Le PAT aurait un rôle important à assurer d'accompagnement des collectivités, mise en réseau, partage d'information, formation des élus, veille sur les financements et les bonnes pratiques…

- **Participation à l'agrément des dossiers présentés dans le cadre de l'Appel à Projets « investissements dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux »**

Un Appel à Projets « investissements dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux » a été publié en septembre 2020 dans le cadre du Plan de relance.

La mesure 13 (structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux) a amené le PAT Caen Normandie Métropole (labellisé niveau 1 par le ministère de l'Agriculture) à **se prononcer sur la compatibilité entre les projets présentés et les orientations stratégiques du PAT**.

De nombreux acteurs ont contacté le PAT pour compléter leur candidature. Suite à **des échanges fréquents avec les porteurs de projets** et l'examen des candidatures, **19 dossiers ont été présentés et agréés par le COPIL du PAT** qui s'est réuni deux fois dans ce cadre, complétés par une consultation écrite au mois d'aout. **Ces projets représentaient des budgets cumulés d'environ 2,9 M €. Ce sont finalement 16 projets qui ont été financés pour un total de 675 000€ de subventions « Plan de relance » accordées.**

- **Création d'une identité graphique du PAT**

S'inspirant des identités graphiques des autres programmes gérés par Caen Normandie Métropole (SCoT, PCAET) un logo spécifique PAT a été créé en interne et validé par le COPIL.

PAT
Projet Alimentaire Territorial
Caen Normandie Métropole

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

- **Organisation du forum des acteurs de l'alimentation durable, héritier de la conférence stratégique, le 1er décembre 2021**

Le premier objectif de cette rencontre était de **présenter le projet de fiches actions** et d'échanger sur les compléments ou corrections pouvant être apportées. L'ensemble des acteurs avait reçu le projet de programme d'actions en amont du Forum des acteurs, accompagné d'une nouvelle demande de corrections et compléments éventuels. Les acteurs sont beaucoup intervenus sur des sujets très variés, des remarques intéressantes ont permis d'amender quelques fiches actions après accord du Comité de pilotage.

Cet évènement a réuni près de **80 participants**.

Différentes présentations ont également enrichi le contenu du Forum :

- Les actions alimentation de la ville de **Mondeville** (la rencontre a eu lieu à Mondeville),
- L'action « mangeons plus de légumineuses » par le **Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie**,
- Le **Marché de Gros de l'Agglomération Caennaise**, présentation suivie de la visite du nouveau site.

Le Forum des acteurs du 1er décembre 2021

Perspectives 2022 :

- Publication des Actes du Forum des acteurs.
- Finalisation des documents du dossier de PAT ;
- Organisation de trois Alim'tours sur les thématiques de la restauration collective, de la production à la commercialisation, de l'autoproduction ;
- Organisation d'un séminaire sur les transitions agri-alimentaires de Caen Normandie Métropole ;
- Réalisation de vidéos de valorisation des Alim'tours et du séminaire ;
- Accueil d'une alternante en contrat d'apprentissage sur le PAT (contrat porté par l'AUCAME) ;
- Organisation d'un nouveau Forum des acteurs de l'alimentation durable au 4ème trimestre 2022 ;
- Préparation de la suite de l'animation du PAT.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

4.3 Plan Climat Air Energie Territorial

Après avoir été **suspendus en 2020** à l'échelle du SCoT Caen-Métropole en raison des élections municipales, de la crise sanitaire (COVID 19) et de la réinstallation des instances, les travaux relatifs au PCAET ont pu reprendre en 2021.

Lors de la première Commission Développement territorial de l'année, le rôle, le fonctionnement et la composition d'un Comité de lecture ont été validés, pour travailler sur le fond du dossier de PCAET.

Un **grand Séminaire de reprise a été organisé le 18 mars** à destination de tous les élus du territoire.

Au cours de ce séminaire, organisé en configuration mixte (présentiel et visioconférence), les élus référents, **Hélène BURGAT** et **Alain GOBÉ**, ont animé les différents temps d'échanges avec quatre intervenants et une **quarantaine de participants**.

Les phénomènes engendrés par les changements climatiques à l'œuvre aujourd'hui ont été décrits, ainsi que leurs causes et leurs conséquences au niveau global et local. Le contexte juridique dans lequel s'inscrit le PCAET a été présenté, ainsi que les contenus attendus, les thématiques à traiter et les objectifs à atteindre. Enfin les réponses au quizz adressé aux participants en amont du séminaire ont été données, ce qui a permis de passer en revue les chiffres clés, par secteur, du diagnostic PCAET.

Hélène BURGAT et Alain GOBÉ ont ensuite échangé avec Ulysse BLAU, à propos de son tour des maires du Calvados et de son ouvrage *Les maires et la transition écologique*. Selon lui, les élus disposent d'outils qui pourraient permettre une gestion locale des ressources allant dans le sens d'une transition écologique, mais qu'ils sont sous-utilisés. Et que le rôle structurant de l'échelle intercommunale concernant la transition écologique est reconnu, ce qui permet de chercher à définir les programmes d'action à ce niveau.

Cette présentation générale a été suivie d'une table-ronde thématique, qui a permis de regrouper quelques acteurs locaux et spécialistes de l'énergie et du climat, pour la **qualité de l'air**, Matthieu PRIMAUX d'Atmo Normandie (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air), pour la **rénovation du bâti**, Gaël LE CORVEC de la CERC Normandie (Cellule Économique Régionale de la Construction de Normandie) et pour la **mobilité**, Xavier LEPETIT de l'AUCAME.

Ce séminaire s'est conclu sur le **partage d'expériences réussies**, permettant d'identifier les actions à mettre en place sur le territoire.

Cinq **Comités de lecture se sont ensuite succédés.**

Les élus membres ont pu échanger sur les aspects les plus stratégiques et opérationnels du PCAET. Tels que les **contenus attendus dans le dossier de PCAET, les grandes lignes du diagnostic et des objectifs** quantitatifs, en relation avec les objectifs fixés aux niveaux international, national et régional. La **stratégie** climat air énergie du PCAET a également été débattue, notamment sur les volets « Vulnérabilités / Adaptation aux changement climatiques » et « Balance Carbone : Emissions de GES / Séquestration du carbone ». Les **consommations d'énergies par secteur** et la **production d'énergies renouvelables** ont été examinés puis **les actions types** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, pour élargir

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

progressivement à l'intégralité des **actions du PCAET** (prévues en 2019), et évoquer les nombreux **compléments et mises à jour** à réaliser.

Les travaux se sont poursuivis par le biais de **rencontres avec les 5 EPCI**, visant à faire le point sur les actions déjà menées pour la transition énergétique et les projets en cours ou à venir :

- 22 juin : Communauté de communes Cœur de Nacre
- 24 juin : Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- 1er juillet : Communauté de communes Cingal Suisse Normande
- 30 septembre : Communauté urbaine Caen la mer
- 11 octobre : Communauté de communes Val ès Dunes

Il est ressorti de ces réunions que **les thématiques sur lesquelles les intercommunalités travaillent et mènent déjà des actions sont nombreuses** :

- **Mobilité** (schéma de mobilités et/ou schéma cyclable avec structuration d'un réseau cyclable cohérent ; stationnement vélo ; location de VAE ; structuration du covoiturage ; bornes de recharge électrique).
- **Habitat** (OPAH en cours ou prévue ; Espace conseil FAIRE / Permanences Biomasse / Maison de l'habitat).
- **Alimentation** (approvisionnement en produits de qualité et durables, dont bio, pour la restauration collective ; groupement de commande ou création de cuisine centrale ; limitation du gaspillage alimentaire ; accompagnement et investissement dans le maraîchage local ; accompagnement à la commercialisation de produits locaux ; accompagnement à la production de légumineuses ; accompagnement à la production potagère ; création de vergers).
- **Déchets** (redevance incitative ; recyclage, ambassadeur du tri).
- **Economies d'énergie** (réseaux de chaleur ; accompagnement des communes dans la réhabilitation et l'efficacité énergétique).
- **Production d'EnR** (réflexion sur l'installation d'éoliennes ; création de méthaniseurs ; pose de panneaux photovoltaïques sur des équipements publics ; création d'une structure régionale d'ingénierie et des sociétés de projets ou des SEM pour porter des projets d'EnR).
- **Biodiversité** (accompagnement des communes dans la préservation de la biodiversité ; gestion différenciée des espaces verts ; plantation de haies).
- **Adaptation** (GEMAPI ; débitumisation, désimperméabilisation).

Les EPCI ont indiqué en conclusion qu'ils attendent du Pôle qu'il soit moteur et les accompagne dans leur projet, notamment en termes de communication, d'ingénierie et de recherche de mutualisation. Sur le volet ingénierie, la chargée de mission environnement du Pôle métropolitain a décidé de mettre fin à ses missions, elle a été remplacée en cours d'année, engendrant un retard supplémentaire dans la rédaction des documents du dossier.

Enfin, **l'action-pilote ACTIMMO**, portée par le Pôle à l'échelle du Socle, **s'est conclue en 2021**. Cette action visait à informer, mobiliser et outiller les professionnels de la transaction immobilière (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires) pour la rénovation énergétique performante des logements. Les démarchages (154), les signatures de chartes (9), les rendez-vous approfondis (47) et les formations (109) se sont conclus, avec un bilan très positif : les agences immobilières et bancaires, ainsi que les notaires, ont largement répondu présent à cette initiative.

Un colloque a été organisé par le CLER-Réseau pour la transition énergétique le 28 octobre à Paris afin de présenter l'évaluation du programme **Actimmo**. Le Pôle métropolitain y a participé.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

▶ 5. Coopérations interterritoriales

Coopérations interterritoriales : L'échelle « RESEAU »

5.1 Les travaux de la commission Coopérations interterritoriales

La commission Coopérations interterritoriales, co-présidée par **Sonia DE LA PROVÔTÉ**, **Michel PEYRE** et **Joaquim PUEYO**, s'est réunie en 2021 à six reprises en format hybride (présentiel et visioconférence) et a travaillé sur les points suivants :

- Réflexion sur la constitution des **Bassins de mobilité** et la **loi LOM** ;
- **Sobriété foncière** : origine, objectifs, situation actuelle et problèmes posés par le concept ;
- **Suivi de l'actualité des projets de lois Climat et Résilience et 3DS** (Déconcentration, Décentralisation Différenciation, Simplification et notamment son projet de contrat de mixité sociale) ;
- **Préparation de la future Conférence régionale des SCoT** suite à la loi Climat et Résilience ;
- **Finalisation du projet Interreg MMIAH** : finalisation des travaux, réalisation d'un EDUCTOUR sur les trois ports croisières de Normandie de l'Ouest comme point d'entrée et d'accès aux ressources touristiques du territoire et valorisation du Livre Blanc capitalisant sur le projet.

5.2 Réflexion sur la constitution des bassins de mobilité et la loi LOM

La LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) adoptée le 24 décembre 2019 a confié aux Régions le rôle de cheffes de file pour structurer la gouvernance de la mobilité au niveau local, et donc la responsabilité de définir et délimiter les bassins de mobilité. L'objectif est d'identifier l'échelle appropriée pour améliorer la coordination des acteurs et ainsi faciliter l'émergence des nouvelles mobilités sur les territoires. Ces bassins de mobilité sont définis et délimités par les Régions en concertation avec les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), les syndicats mixtes SRU, les départements ainsi que les communautés de communes sur le territoire concerné.

Les EPCI ont été destinataires d'un courrier du Président de Région, Hervé MORIN, les invitant à rendre leurs avis sur la définition des bassins de mobilité dans le cadre de la loi LOM avant le 19 mars.

La commission Coopérations interterritoriales s'est réunie le 29 janvier pour échanger sur la constitution de ces bassins de mobilité. Le Pôle a sollicité par courrier les EPCI membres du Réseau pour recueillir leur avis avant la tenue d'une Conférence des exécutifs sur ce sujet.

La conférence des **Conférence des exécutifs s'est réunie le 19 mars**, en présence de Jean-Baptiste GASTINNE, vice-président chargé des Transports et de l'Axe Seine de la Région Normandie, pour **échanger sur l'organisation des transports en Normandie de l'ouest** et plus particulièrement sur les aspects de la mobilité concernés par la loi LOM et sur la **définition des bassins de mobilité**.

L'AUCAME a présenté des éléments de réflexions issus des enquêtes de mobilité de l'ouest de la Normandie. Sollicité par les élus, Jean-Baptiste GASTINNE a apporté des précisions quant à la possibilité pour un EPCI d'appartenir à deux bassins de mobilité et sur l'exercice de la prise en compétence Mobilité par les communautés de communes.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

5.3 Veille sur le projet de loi Climat et Résilience

« Loi portant lutte contre le dérèglement climatique
et renforcement de la résilience face à ses effets »
Cette loi constitue la traduction législative des propositions
de la « Convention Citoyenne pour le Climat »

En lien avec la **Fédération nationale des SCoT** et l'**AUCAME**, **le Pôle métropolitain a suivi l'actualité des travaux parlementaires du projet de loi « Climat et Résilience »** : son impact, les délais de mise en conformité avec la loi, et le problème posé par la mesure de l'artificialisation.

La loi « Climat et Résilience » a été promulguée le 22 août 2021 (publication au JO du 24 août 2021) et **de nouvelles dispositions ont été introduites en commission mixte paritaire en juillet**. Une présentation et un débat se sont tenus autour de ces travaux sur les questions du Zéro artificialisation nette sur nos territoires normands et du repli stratégique sur les territoires littoraux.

Le Pôle en a assuré la **présentation à ses membres** puis s'est engagé dans la **structuration de la coopération des EPCI membres** pour la Conférence régionale des SCoT et la **préparation et l'animation technique**, en lien avec l'AUCAME, de **réunions du groupe de travail ad hoc** créé sous égide de la Commission de Coopérations interterritoriales. Le Pôle métropolitain a également assuré des présentations aux partenaires qui en faisaient la demande (CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon, Caen Normandie Développement, G7 de Normandie).

5.4 Préparation de la Conférence des SCoT prévue dans la loi « Climat & résilience »

Une contribution collective du Pôle métropolitain,
résultat d'un processus de travail collectif intense tout au long de l'automne 2021

L'élaboration d'une **contribution commune des SCoT de l'Ouest de la Normandie** sous égide du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole n'allait pas de soi. Face au caractère brutal et rapide de la mise en œuvre du volet foncier de la loi « Climat & résilience », face également à la disparité des situations territoriales de chaque SCoT, **trouver les voies et moyens d'un discours consensuel** ne fut pas un exercice simple, tant les intérêts entre les uns et les autres paraissaient différents, voire divergents. La tentation aurait d'ailleurs pu être forte de s'abstenir, laissant la Région seule face à un exercice délicat en raison de l'importance de la réduction de consommation d'espace qui sera demandée et en raison de la rapidité d'exécution qu'impose l'Etat.

Cependant, **les élus du Pôle métropolitain ont rapidement pris conscience du fait que la transposition de la loi dans le SRADDET serait probablement la seule et ultime manière de faire entendre leur voix**. Il leur a paru en effet essentiel de **faire entendre une voix unanime de l'Ouest de la Normandie** sur un sujet important et qui risque de perturber nombre de projets des collectivités dans les mois et années à venir.

En effet, l'Ouest de la Normandie a **un développement plus soutenu que le reste du territoire régional**, mais dispose de **moins de potentiels de foncier** déjà artificialisé mobilisable. Le territoire est en effet globalement **plus rural**, et surtout il présente beaucoup **moins de friches à réhabiliter**, notamment en comparaison des agglomérations de Rouen et du Havre et plus largement de « l'Axe Seine ».

Bien que la restructuration et la décarbonation de l'industrie de l'Axe Seine constituent un enjeu normand, voire national de la première importance, les territoires du Pôle métropolitain, s'ils sont objectivement

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

différents les uns des autres, présentent des intérêts communs quant à un aménagement équilibré de la Région qui n'oublierait pas ses territoires occidentaux.

C'est pourquoi **un mois après la promulgation de la loi, dès son Comité Syndical du 24 septembre, le Pôle métropolitain s'est saisi de la question de sa participation à l'organisation de la Conférence des SCoT de Normandie**. Des premiers constats sur les enjeux ont été posés et le principe d'une réflexion sur l'opportunité d'une action collective pour faire entendre la voix de l'Ouest de la Normandie a été acté. Il s'agissait d'**accompagner la Région sur les réflexions et les outils disponibles pour territorialiser l'objectif de réduction de la consommation d'espace dans le SRADDET, tel qu'imposé par la loi Climat et résilience.**

L'organisation de ce temps de réflexion commune a été confiée à la Commission Coopérations interterritoriales. Un débat a eu lieu en son sein lors de sa réunion du 4 octobre 2021, qui a conduit à la définition d'un programme de travail collectif, mis en œuvre de la manière suivante :

- Le choix de **travailler avec les établissements publics porteurs des SCoT** du territoire du Pôle, invités à désigner chacun un élu et un technicien référents ;
- Un **rapprochement avec l'AUCAME**, partenaire technique privilégié du Pôle métropolitain pour définir et produire les analyses territoriales nécessaires ;
- L'organisation d'une première **réunion techniciens référents / Services du Pôle / AUCAME** qui s'est tenue le 8 novembre 2021 et dont l'objet était de préparer la réunion avec les élus référents ;
- L'organisation de la **réunion avec les élus référents des SCoT** qui s'est tenue le 22 novembre 2021 sous la co-présidence de Sonia DE LA PROVOTE, Michel PEYRE et Joaquim PUEYO ;
- L'organisation d'une **réunion de la Conférence des exécutifs** le 3 décembre 2021 et dont l'objet a été de **tirer le bilan et les enseignements du travail réalisé sous égide de la Commission**.

Au vu de l'ensemble de ses travaux et résultats, **le Comité Syndical du Pôle métropolitain en date du 10 décembre 2021 a décidé, à l'unanimité, de rédiger une contribution commune à la préparation de la Conférence régionale des SCoT de Normandie**. Il a chargé la Commission coopérations interterritoriales d'organiser les modalités de cette rédaction.

La Commission Coopérations interterritoriales s'est réunie le 13 décembre et a proposé de réunir à nouveau le groupe de travail interSCoT technique afin d'amender et de compléter une première version de travail de ce projet de contribution établie par les services du Pôle métropolitain avant Noël. Cette **première version a été transmise aux techniciens des SCoT le 22 décembre**.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

5.5 Projet Interreg MMIAH

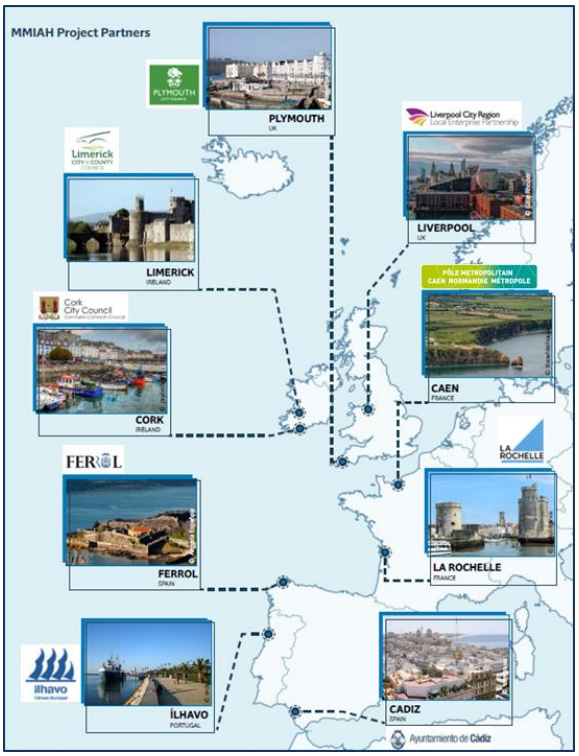

Le programme Interreg MMIAH (pour « Récupération et valorisation du patrimoine maritime, militaire et industriel de la côtière de l'Espace Atlantique ») a été engagé en mars 2017, il rassemble **9 partenaires européens**. Il devait être initialement être terminé au 31 décembre 2020. Au regard du contexte sanitaire, **la date de fin a été progressivement reportée jusqu'au 31 octobre 2021**.

Les partenaires portent l'objectif commune de valoriser le littoral urbain de l'Espace Atlantique à travers la réhabilitation d'actifs désaffectés du patrimoine maritime, militaire et industriel. Faciliter leur usage et générer des activités à valeur ajoutée pour promouvoir le tourisme culturel.

Entre 2018 et 2020, le programme a permis de porter des études et des actions opérationnelles :

- Création de **fiches d'inventaire du patrimoine** ;
- **Analyse évolutive des villes et territoires** ;
- Elaboration d'une proposition de **plan de gestion du patrimoine MMI du littoral de l'Espace Atlantique** ;
- **Réhabilitation et traitement artistique du char Sherman WWII du Mémorial de Falaise** ;
- **Restauration d'un tunnel de chargement dans le site minier et métallurgique de La Butte Rouge à Dompierre** (Flers Agglo) ;
- **Création d'un parcours thématique sur la famille Dior à Granville** (13 panneaux, de la gare de Granville jusqu'à la villa Dior).

Les deux actions sur Dompierre et Granville ont été terminées en 2021, respectivement en mars et en septembre 2021.

De plus, 2021 a été l'occasion de clôturer la démarche en communiquant sur le territoire et son patrimoine maritime, militaire et industriel et en le valorisant. Dans le contexte sanitaire, les actions et animations initialement prévues en présentiel ont dû être redéfinies pour se dérouler sous forme de vidéos :

- **Réalisation d'une vidéo de présentation du Livre blanc :**

Le **Livre blanc est une synthèse du programme et un guide des bonnes pratiques**, rédigé par Liverpool. Une **vidéo d'une quarantaine de minutes** a été tournée, en français, et diffusée le 29 juin sur internet, lors d'un évènement communiqué à l'échelle nationale (pour les élus et techniciens référents tourisme et patrimoine des collectivités de l'Arc Atlantique, les offices de tourisme, les associations de préservation du patrimoine). La vidéo est destinée à rester en ligne sur le site du Pôle métropolitain et sur Youtube.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Au-delà du Livre blanc, présenté par **Dominique GOUTTE**, élu référent de la démarche, et par **Patrice DUNY**, directeur, la vidéo valorise également les actions-pilotes de Dompierre et de Falaise, avec les interventions de **Thierry OLIVIER**, président de l'association Le Savoir et le Fer et de **Claude LETEURTRE**, ancien président de la CdC Pays de Falaise.

- **Réalisation d'une vidéo d'EDUCTOUR – Familiarisation trip :**

L'EDUCTOUR (ou « familiarisation trip ») vise à assurer la distribution et la commercialisation du produit touristique partenarial auprès des principaux opérateurs du secteur (tour-opérateurs, prescripteurs touristiques, croisiéristes, offices de tourisme).

Le Pôle métropolitain a réalisé une vidéo d'1h20 sur le thème de **la valorisation patrimoniale par le développement des croisières petit-format « slow-cruises » sur Caen-Ouistreham, Cherbourg et Honfleur.** La vidéo a été tournée en français et sous-titrée en anglais. Elle a été diffusée le 29 juin sur internet, lors d'un évènement communiqué à l'échelle internationale (600 opérateurs ont reçu l'information, sur les 5 pays de l'Arc Atlantique européen, mais également aux Etats-Unis d'Amérique). La vidéo est destinée à rester en ligne sur le site du Pôle métropolitain et sur Youtube.

De nombreux élus et agents ont été sollicités et ont répondu présents pour communiquer sur le patrimoine de leurs territoires et sur les facilités d'accueil des croisiéristes par voie maritime : **Romain BAIL**, maire d'Ouistreham et vice-président de Caen-la-mer en charge du tourisme, **Morgan PRAVOS**, responsable du Club croisières, Office de tourisme de Caen-la-mer, **David LEGOUET**, maire de Barneville-Carteret et membre de l'Office de tourisme du Cotentin, **Julien BOUGON**, responsable Promotion et Commercialisation de l'Office de tourisme du Cotentin, **Christophe BUISSON**, vice-président de la CdC Honfleur-Beuzeville en charge du tourisme et président de l'Office de Tourisme d'Honfleur, **Jérôme RADANOVIC**, responsable Promotion Croisière à l'Office de tourisme de Honfleur. **Patrice DUNY** a également participé, au nom de l'AUCAME, pour faire l'état des lieux du marché des croisières dans l'Ouest de l'Europe et pour souligner ses perspectives post-COVID. Les deux vidéos ont été captées le 27 mai 2021, aux Studios Numériques (Caen), avec l'aimable participation des élus et techniciens partenaires.

Le budget total, pour le Pôle métropolitain, du programme Interreg MMIAH s'est monté à 350 000 €, remboursés à 75% par le FEDER. En 2021, le Pôle métropolitain a **conclus ses dossiers de demande de subvention FEDER** et a reçu un **paiement intermédiaire de de 126 938,98 € de FEDER** en décembre.

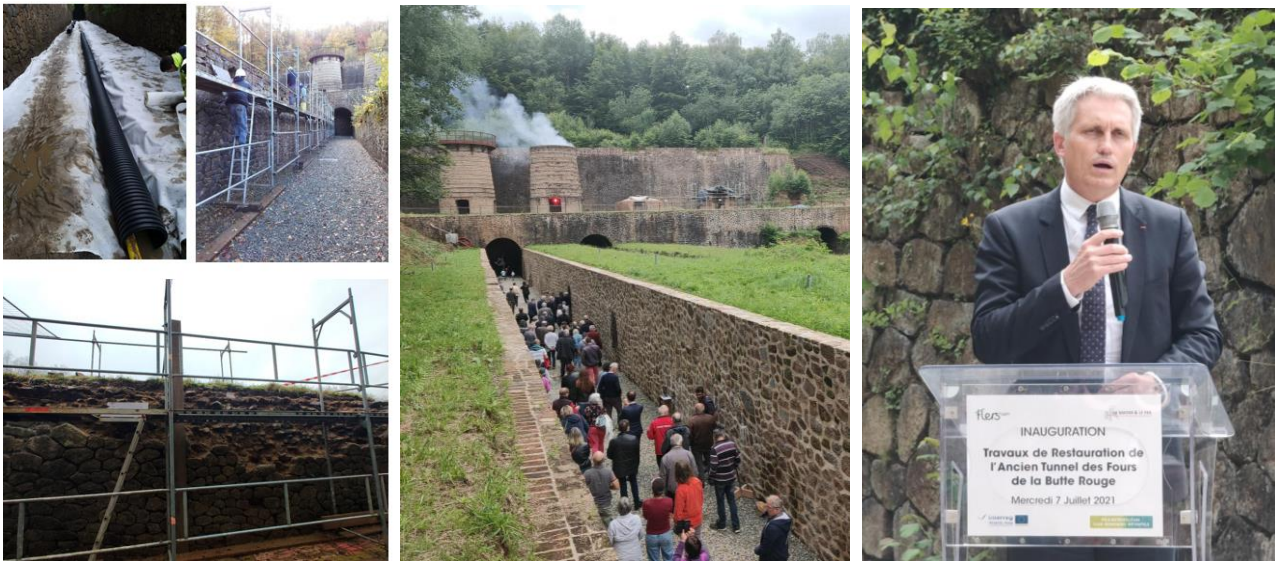

Butte Rouge à Domprierre : Travaux financés par le FEDER, puis inauguration en présence de Joël BRUNEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Parcours Dior à Granville : sélection de panneaux

Vidéos conclusives et promotionnelles : captation aux Studios Numériques et mise en ligne

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

5.6 Animation et veille

- Animation du Réseau des élus et de ses instances :
  - **Commissions Coopérations interterritoriales** : six réunions
  - **Conférence des exécutifs** du 19 mars, consacrée à **l'organisation des transports en Normandie de l'ouest**
  - **Conférence des exécutifs** du 3 décembre, consacrée à **la préparation de la Conférence régionale des SCoT telle que prévue dans la loi « Climat et Résilience »**
  - **Groupe de travail InterSCoT** : une réunion technique et une réunion avec les élus référents

- Détection des thématiques à approfondir dans les réflexions du Réseau et veille : Mobilité, Sobriété foncière, lois 3DS et Climat et Résilience…

5.7 Perspectives pour 2022

- Poursuite des réflexions, des échanges et des rédactions de propositions sur la sobriété foncière et l'application de la Loi Climat et Résilience et de la Loi LOM ;
- Adoption d'une Contribution collective à la Conférence régionale des SCoT ;
- Animation du Réseau des élus et de ses instances ;
- Réflexion concertée avec les 23 EPCI et les 3 Conseils départementaux sur la restructuration du Pôle métropolitain Réseau et sur les thématiques de travail à approfondir dans les réflexions et actions du Réseau ;
- Mise en œuvre de la nouvelle structuration du Pôle métropolitain Réseau.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Annexes : instances du Pôle métropolitain

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL

Intercommunalités du territoire « Socle », comprises dans le SCoT Caen-Métropole

Composé de 137 délégués, le Comité syndical s'est réuni cinq fois en 2021.

CU Caen la mer

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANGOT Geneviève	ALEXANDRE Christiane
BAIL Romain	ANGOT-HASTAIN Léonie
BOULAY Florence	BERNARD Jean-Marie
BRUNEAU Joël	BERT Jean
BURGAT Hélène	BOULEY Didier
CHAUVOIS Christian	DE WINTER Damien
DE LA PROVOTE Sonia	DETERVILLE Gilles
DELBRUEL Christian	DOLHEM Agnès
DEROO Fabrice	GAUCHARD Jean-Paul
DUHAMEL Xavier	GENARD Maryse
FRANCOIS Sébastien	GODEFROY Bruno
GERNY Yannick	GUERIN Daniel
GOUTTE Dominique	HAY Xavier
JOUIN Pascal	LAMY Laurent
LAFONT Michel	LE MARREC Clémentine
LE COUTOUR Xavier	LEBAS Christian
LE HELLEY Stéphane	LECAPLAIN Patrick
LECERF Marc	LECHRTIER Micheline
LEREVEREND Benoît	MATA Laurent
MARIE Mickaël	MAURY Richard
PATARD-LEGENDRE Michel	MENOCHET Philippe
PHILIPPE Jean-Marc	POTTIER Marc
PITOIS Dorothée	POULAIN Jean-Paul
RENARD Emmanuel	REVEL-BREE Florence
RENOUF Thierry	ROBERT Ludovic
RIBALTA Ghislaine	ROYE Nathalie
SCHMIT Pierre	TRANCHIDO Alain
SERARD Pascal	VANDERCAMERE-DESMORTREUX Lydie
TROLET Laurence	
TURBATTE Béatrice	

C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BANNIER Michel	BAYRAC Olivier
DUVAL Gilbert	BRAUD Christophe
ENAULT Bernard	BURNEL Eric
GIRARD Henri	COLINO Sylvain
GOBE Alain	LANDREIN Philippe
GUILLEUX Rémy	LEBOUTEILLER Jérôme
MOTTAIS Jean-Luc	MALAQUIN Jean-Louis
PICARD Hubert	MAUGER Alain
PIERSIELA Martine	ROBILLARD Franck

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

C.D.C. Val es Dunes

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAUGAS Ann	CHOQUET Amand
DE GIBON Sophie	DUVAL Eric
DECLERCK Laurent	LEMONNIER Didier
DELIVET Dominique	MAIGRET Lydie
ENEE Régine	MARTIN Richard
ISABEL Marie-Françoise	MORIN Laurence
MARTIN Patrice	PIARD Philippe
MONROCQ Nathaly	PICHON Matthieu
PESQUEREL Philippe	PIGEONNIER Alexandre

C.D.C. Cingal Suisse Normande

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRETEAU Jean-Claude	BELLONI Céline
BRISSET Pierre	CARVILLE Raymond
CROTEAU Régis	COURVAL Claudine
DELACRE Eric	LEBOULANGER Christine
GUILLEMETTE Olivier	MOREL Daniel
LEBLANC Bernard	MOUCHEL Clémentine
LEHUGEUR Jacky	ONRAED Isabelle
MAZINGUE Didier	PITEL Gilles
MOREL Patrick	

C.D.C. Cœur de Nacre

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BERTY Alexandre	DEULEY Fabienne
CHANU Philippe	GUILLOUARD Jean-Luc
DELAHAYE Nicolas	CARPENTIER Mireille
DUBOIS Patrick	DOLLEY Arnaud
GUERIN Daniel	DUPONT-FEDERICI Thomas
GUINGOUAIN Jean-Luc	GAUQUELIN Yves
LEFORT Thierry	MACKOVIACK Elise
LERMINE Patrick	PAILLETTE Jean-Pierre
PHILIPPEAUX Anne-Marie	SAGET Thierry

Intercommunalité du territoire « Socle », hors SCoT Caen-Métropole

C.D.C. Pays de Falaise

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BLAIS Norbert	DELILE Eric
DEWAELE-CANOUEL Clara	GOUPIL Jean-Pierre
KEPA Gérard	GRENIER Sylvie
LE BRET Jacques	GUIBOUT Maryvonne
MAUNOURY Hervé	LEBOUCQ Jean-Yves
MESNIL Jean-Philippe	SAUVAGE Olivier

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Intercommunalités du territoire « Réseau »

C.U. d'Alençon

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DIBO Ahamada	BOTHET Romain
DOUVRY Sophie	COUSIN Patrick
LURCON Gérard	LAUNAY Denis
PUEYO Joaquim	LAUNAY Sylvain

C.A. Flers-Agglo

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AYAD Omar	AUBIN Thierry
BORDERIE Hervé	BEAUMONT Vincent
DUMAINE Michel	BIGEON Daniel
GOASDOUE Yves	TERRIER Stéphane

C.A. Saint-Lô Agglo

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COURTEILLE Roland	DURAND Amélie
LEJEUNE Emmanuelle	LETESSIER Jean-Yves
LEMAZURIER Fabrice	PAIN Dominique
PIEN Laurent	PAING Géraldine

C.D.C. Terre d'Auge

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COTHIER Florence	LANGLOIS Thierry
DESHAYES Yves	LAVIEC Benoît

Intercom de la Vire au Noireau

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANDREU-SABATER Marc	MALOISEL Gilles
GUILLAUMIN Marc	DESMOTTES Nicole
RAVENEL Georges	DESQUENE Valérie

C.D.C. Bayeux Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DEMOULINS Benoît	BAREY Didier
LEPOULTIER Mélanie	DELORME Jean-Marc
TANQUEREL Arnaud	GOMONT Patrick

C.D.C. Baie du Cotentin

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLOMBEL Jean-Claude	DUPONT Carles
KERVADEC Catherine	LEMAITRE Jérôme

C.D.C. Coutances Mer et Bocage

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALEXANDRE Gisèle	GRANDIN Sébastien
DE LAFORCADE Eric	HUET Laurent
LAURENT David	JOUANNO Guy

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

C.D.C. Domfront Tinchebray Interco

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUILMIN Maxime	COSTARD Serge
SOUL Bernard	PORQUET Josette

C.D.C. Granville Terre et Mer

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LE JOSSIC Annaïg	JULIENNE Jean-Marc
PEYRE Michel	LETENNEUR Philippe
ROUSSEAU Claire	LEZAN Marie-Mathilde

C.D.C. Normandie Cabourg Pays d'Auge

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GAUGAIN Sophie	COLIN Olivier
MOURARET Pierre	MOREL Jean-François
VANNIER François	PAZ Olivier

C.D.C. Pays de Honfleur Beuzeville

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAILLEUL MICHEL	BUISSON Christophe
FLEURY Catherine	DUPUIS Albert

C.D.C. Villedieu Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAUBEL Freddy	GUILLAUME Nicolas
VARIN Charly	ORANGE Patrick

C.D.C. Isigny Omaha Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BARBANCHON Eric	LECHIEN Henri
THOMINES Patrick	PACARY Christophe

C.D.C. Argentan Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GASSEAU Brigitte	LERAT Michel
LEVEILLE Frédéric	LOLIVIER Alain
TOUSSAINT Philippe	VALLET Serge

Conseils départementaux

Conseil Départemental de la Manche

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAS Philippe	HAREL Anne
MORIN Jean	LELONG Gilles

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Conseil Départemental du Calvados

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JEANNENEZ Patrick	JOLY Francis
ROBERT Ludovic	SIMONNET Sophie

Conseil Départemental de l'Orne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KLYMKO Paule	DE BALORRE Christophe
NURY Jérôme	SENAUX Philippe

Bureau

Composé de 69 membres, le Bureau s'est réuni une fois en 2021. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat et l'application du SCoT en urbanisme règlementaire et commercial. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Joël BRUNEAU

Commissions

Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en bureau et en comité syndical.

PRESIDENT DES COMMISSIONS : Joël BRUNEAU

VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

Commission Administration Générale

Vice-Présidents : Philippe PESQUEREL – Jacky LEHUGEUR

Commission Application du SCoT

Vice-Présidents : Pascal SERARD – Thierry LEFORT

Commission Coopérations Interterritoriales

Vice-Président : Sonia DE LA PROVOTE – Michel PEYRE – Joaquim PUEYO

Commission Développement Territorial

Vice-Présidents : Hubert PICARD – Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220624-DCS21_2022-DE

Pôle métropolitain
Caen Normandie Métropole
16 rue Rosa Parks
CS 52700 - 14027 CAEN Cedex 9
Tél : 02 31 86 39 00
www.caen-metropole.fr